

Éviter les cas de maladie et d'invalidité

Vous trouverez sur ces pages une présentation des différentes phases de la gestion de la santé en entreprise: prévention, incapacité de travail, Case Management et réinsertion. Nous vous indiquons également de quelle manière vous pouvez prévenir activement les cas de maladie et d'invalidité dans votre entreprise.

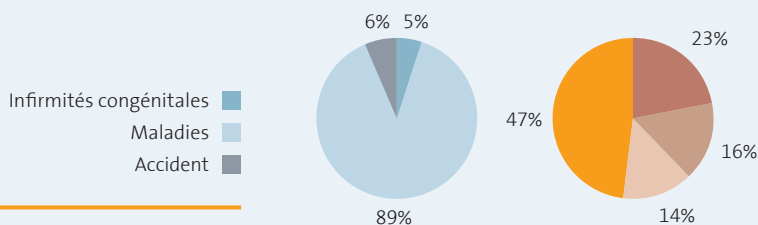
Les causes de l'invalidité sont multiples

Les spécialistes estiment qu'entre 20 et 30% des cas de maladie débouchant sur une invalidité (AI) pourraient être évités grâce à une action préventive. La prévention est un sujet central qui nous concerne tous et auquel nous devrions offrir une attention tout à fait particulière dans l'avenir.

La prévention fait la différence

Une prévention réussie permet de réduire non seulement les cas de maladie et d'invalidité, mais aussi les frais d'assurance croissants que ces cas représentent pour l'entreprise. Pour cette raison, il est primordial pour la Previs de sensibiliser le plus d'entreprises possible aux mesures préventives. En étroite collaboration avec notre partenaire de réassurance PKRück Compagnie d'assurance vie pour la prévoyance professionnelle SA, nous mettons tout en œuvre pour remplir cette mission et proposer des prestations efficaces à vos collaborateurs et à vous-mêmes en tant qu'employeur.

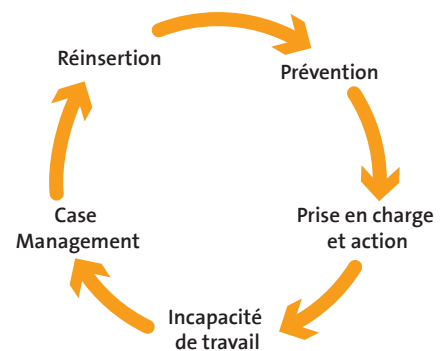
Statistiques AI – les faits



- 9 cas d'AI sur 10 sont consécutifs à une maladie
- Les pathologies mentales et de l'appareil locomoteur dominant avec environ deux tiers des cas
- 4.4% de la population entre 18 ans et l'âge de la retraite perçoivent une rente AI

L'invalidité: comparaison

Malheureusement, la part des diagnostics aboutissant à l'octroi d'une rente AI en raison d'une maladie mentale devrait continuer à progresser dans les années à venir (prévisions pour 2019: 48%). Cela signifie, une cause psychique est à la base de chaque deuxième cas. La Suisse occupe ici la toute première place dans la comparaison avec ses pays voisins.



Source: statistique de l'AI 2017

La prévention, une chance

Les études le montrent: l'instauration de mesures de prévention dans les entreprises permet de réduire les absences pour maladie. Nous proposons gratuitement à nos clients les offres de prévention suivantes.

Séminaires spécialisés concernant la gestion de la santé en entreprise

Les séminaires pratiques sur la prévention fournissent les informations dont vous avez besoin pour faire face aux situations problématiques telles que l'incapacité de travail, la dépendance, le burn-out ou encore le stress à la place de travail. Ils sont organisés par la Haute école de Lucerne en collaboration avec PKRück et sont gratuits pour les clients de la Previs.

Voici quelques exemples de thématiques abordées lors de ces séminaires:

- Mener avec aplomb des entretiens difficiles avec les collaborateurs
- La santé en entreprise
- Gérer le stress à la place de travail
- La gestion des absences
- Réinsertion professionnelle – le soutien des services spécialisés

pk.tel* – l'assistance téléphonique

L'assistance téléphonique pk.tel, proposée par l'entreprise Rehafirst, vous fournira une aide rapide et simple si vous devez faire face à un cas d'absence pour des raisons de santé, à des signaux d'alarme ou encore à une incapacité de travail prévisible ou déjà déclarée, par exemple:

- Un collaborateur est absent quelques jours. Vous pensez cependant, au vu des informations dont vous disposez, que cet arrêt de courte durée se transformera en «absence jusqu'à nouvel ordre» en raison de problèmes de santé.

- Un collaborateur vous a fait part de problèmes de santé susceptibles de remettre en question son avenir professionnel à la place de travail qu'il occupe, voire de conduire à une invalidité. Vous souhaitez avoir des conseils ou un deuxième avis sur la procédure à suivre.
- En tant que spécialiste RH ou cadre dirigeant, vous sollicitez un conseil externe indépendant sur un sujet de santé.

pk.tel est accessible au 043 268 27 77 (tarif local) du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

L'assistance pk.tel est mise gratuitement à la disposition des clients de la Previs!

Séminaires pratiques à l'intention des clients de la Previs (employeurs)

La Previs et PKRück organisent régulièrement des séminaires pratiques gratuits pour leurs clients. Cette offre s'adresse aux collaborateurs des ressources humaines et aux cadres dirigeants.

En collaboration avec notre partenaire PKRück

pk:rück

Un aperçu de notre vaste offre de séminaires est disponible sur www.pkruECK.com.
Inscription en ligne possible.

* auparavant RehaTel

Lorsque l'incapacité de travail se déclare

Le mot prévention vient du latin *praevenire* – devancer. Concrètement, la prévention signifie donc ne pas attendre qu'une maladie ou un sinistre se déclare. Plus facile à dire qu'à faire. Les exigences du monde du travail moderne représentent de véritables défis pour un grand nombre de personnes. Que faire lorsque l'on est face à la situation?

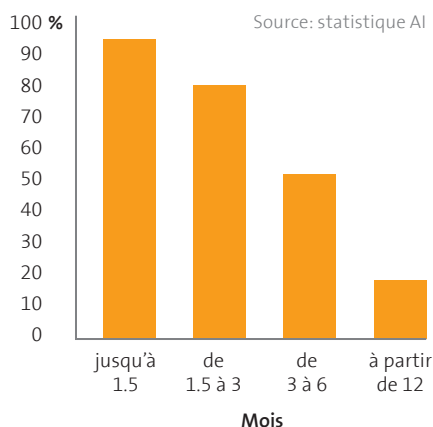
Le facteur temps

Les statistiques montrent que six mois après l'apparition d'une maladie, la probabilité de reprendre le travail est inférieure à 50%, et six mois plus tard, elle est même inférieure à 20%. Les chances de réintégration sont cependant optimales si la maladie est annoncée après 30 jours d'incapacité de travail ou, dans le cas d'absences répétées de courte durée, au cours de la première année.

Que pouvez-vous faire?

Déclarez dans tous les cas une incapacité de travail même si elle l'a déjà été déclarée auprès de l'assurance collective d'indemnités journalières en cas de maladie (IJM). Objectif: recevoir toutes les déclarations dans le premier mois d'incapacité. Comme en témoigne le graphique: plus tôt une déclaration est effectuée, meilleures sont les chances de réinsertion!

Les chances de réinsertion diminuent rapidement



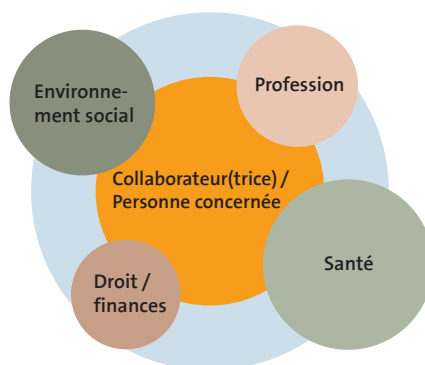
Pourquoi est-ce primordial?

Selon le niveau de salaire et la solution de prévoyance, l'invalidité peut représenter des coûts beaucoup plus importants pour la caisse de pension que pour l'assuré IJM. Il est donc dans votre intérêt comme dans le

nôtre de réduire les cas AI pour économiser les frais. Sachez par ailleurs que PKRück axe son Case Management en fonction des mesures décidées par l'AI et l'IJM. N'hésitez donc pas à signaler une incapacité aux différents organismes.

Case Management

Le Case Management a pour objectif d'apporter de l'aide aux personnes qui en ont besoin de manière organisée et adaptée. La durée mais aussi des critères extérieurs tels que l'état de santé, l'état des finances, l'environnement social et le contexte familial doivent être pris en compte.



Être actif

Une démarche préventive est souvent la condition d'une réinsertion réussie.

Démarche proactive: éviter un cas de prestation grâce à

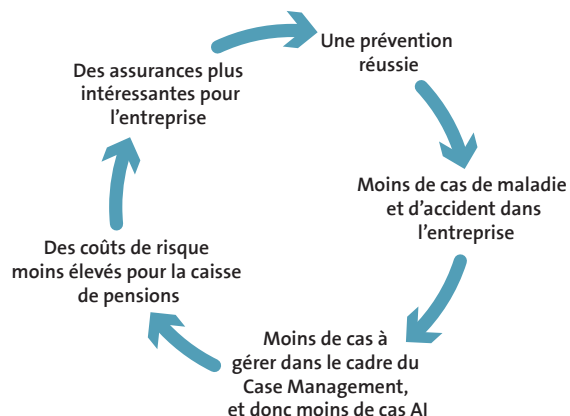
- des mesures préventives
- un examen de santé

Démarche active: gérer un cas de prestation grâce à

- la détection précoce
- une ouverture de dossier
- la coordination
- un Case Management
- un concept de traitement

Avantages

La sensibilisation, la prévention et un Case Management actif permettent d'économiser des coûts et d'éviter le versement de prestations. Cela est avantageux aussi bien pour vos collaborateurs que pour votre entreprise, puisqu'en réduisant le nombre de cas AI, vous pouvez proposer des primes d'assurance plus intéressantes.



L'essentiel en bref

- Profitez des séminaires spécialisés gratuits. Plus d'informations sur www.pkruECK.com
- Contactez l'assistance téléphonique pk.tel au 043 268 27 77
- Signalez les incapacités de travail sous 30 jours
- Utilisez nos formulaires «Déclaration d'incapacité de travail» et «Case Management & procédure de déclaration» disponibles sur www.previs.ch/formulaires

Merci que vous apportez une contribution active à éviter des pertes de travail.



member
ethos

Previs Prévoyance
Brückfeldstrasse 16 | Postfach | CH-3001 Bern
info@previs.ch | www.previs.ch

previs

Quand prévoyance
rime avec transparence